



**PROGRAMME DE RENOVATION  
URBAINE  
DE SARTROUVILLE**

**AVENANT SIMPLIFIE N°2**

**A LA CONVENTION ANRU**

26 FEV. 2009



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

# Préambule

La commune de Sartrouville, en tant que porteur de projet et principal maître d'ouvrage des opérations d'aménagements et d'équipements, et l'ensemble des maîtres d'ouvrage intervenant sur le périmètre du projet de rénovation urbaine ont signé une convention financière en Mars 2006 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine pour la période 2006-2011.

Depuis la signature de la convention, un premier avenant simplifié a été signé en Janvier 2008. Aujourd'hui, pour faciliter la mise en opération de la reconstitution de l'offre de logements et pour ajuster le portage d'une ingénierie opérationnelle le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage concernés proposent un nouvel avenant simplifié portant sur ces 2 sujets :

## → **La reconstitution de l'offre de logement**

Dans le cadre de ce projet, 523 créations de logements sociaux sont prévus pour un montant de 79 575 600 €.

**La construction de 10 Logements sociaux peuvent être lancés sous maîtrise d'ouvrage d'ICF La Sablière à Sartrouville.** Les partenaires souhaitent intégrer ces constructions neuves dans le projet de rénovation urbaine de Sartrouville. Ces constructions seront comptabilisées dans la reconstitution de l'offre du projet de renouvellement urbain de Sartrouville.

La nouvelle répartition géographique due à ce changement sera ajustée lors de l'avenant appelé pour revenir à la ventilation initiale faite entre la Communauté de Communes de la Boucle de Seine et la Ville.

## → **L'ingénierie opérationnelle**

Pour rendre cohérente la logique de l'opération de restructuration du centre commercial des 4 chemins, il a été décidé d'attribuer l'opération "CP07 Etude commerciale" actuellement inscrite sous maîtrise d'ouvrage ville, à Batigère propriétaire des murs.

Vu

- la convention partenariale pluriannuelle pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine de Sartrouville signée avec l'ANRU en mars 2006,
- l'avenant simplifié n°1 signé en janvier 2008
- Le règlement général de l'ANRU en date du 3 avril 2007 qui précise dans son article 7-2 les objets et le mode de passation des avenants simplifiés,
- L'intégration du maître d'ouvrage "La Sablière" dans la maquette,
- La demande d'intervention de maîtrise d'ouvrage entre la Ville et Batigère

GS

JW

me

26 FEV. 2009

PO Madame la Préfète des Yvelines

Le Délégué Territorial Adjoint de  
l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

  
Colas DURRLEMAN

Le Maire de Sartrouville

  
Pierre FOND

Le Directeur Général  
BATIGERE ILE DE FRANCE

  
Michel CIESLA

Le Directeur Général  
ICF LA SABLIERE

  
Jean Luc VIDON

Le Président du directoire  
de LOGEMENT FRANCILIEN

  
Gérard SEIGNE